

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16

Séance du 8 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SCHEIBEL Mickaël, STUDER Fabrice.

Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, MULLER Anne, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Absents excusés :

Mme GEUGEY Sophie donne procuration à M. ROUX Olivier
Mme IGEL Laura donne procuration à Mme ACKER Muriel
M. MEYER Mickaël

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 16 + 2 procurations

Délibération n° 20-2026

Objet : FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

Vu les arrêtés municipaux du 23/03/2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions des élus locaux, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Considérant que les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L. 2123-23 du CGCT.

Considérant que la commune de Surbourg compte 1759 habitants,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes au Maire sur la base de la population de 1 000 à 3 499, conformément aux dispositions susvisées et selon le tableau joint en annexe soit :
 - Maire : 55,70 % de l'indice brut terminal 1027
 - Adjointes : 21,38 % de l'indice brut terminal 1027
- **PRECISE** que le versement de cette indemnité de fonction est de droit pour le Maire dès son entrée en fonction, soit à compter du 21/03/2026 et qu'en ce qui concerne les adjointes au Maire, le versement des indemnités est soumis à l'exercice effectif des fonctions et pourra par conséquent avoir lieu lorsque les deux conditions cumulables suivantes seront remplies :
 - L'exercice effectif de leurs fonctions est subordonné à la détention d'un arrêté de délégation de fonction revêtu de force exécutoire (notifié, publié et transmis au contrôle de légalité)
 - La présente délibération fixant les indemnités doit avoir acquis la force exécutoire
- **ACCORDE** cette indemnité pour la durée du mandat ;
- **DECIDE** de l'automatisme de l'augmentation ;
- **DEMANDE** que les crédits soient prévus chaque année au budget primitif de la commune ;

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 09/04/2026

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

ANNEXE 1**TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS LOCAUX**

Nom et Prénom	Fonction	Taux maximal autorisé de l'indice brut terminal	Montant brut mensuel autorisé de l'enveloppe globale	Taux attribué en % de l'indice brut terminal	Montant brut mensuel attribué
ROUX Olivier	Maire	55,70 %	2 289,56 €	55,70 %	2 289,56 €
SCHMITZ Nathalie	Première adjointe au Maire	21,38 %	878,83 €	21,38 %	878,83 €
GROSSHANS Daniel	Deuxième adjoint au Maire	21,38 %	878,83 €	21,38 %	878,83 €
ROTH-PFOHL Valérie	Troisième adjointe au Maire	21,38 %	878,83 €	21,38 %	878,83 €
LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc	Quatrième adjoint au Maire	21,38 %	878,83 €	21,38 %	878,83 €
OESTERLE Nadia	Cinquième adjointe au maire	21,38 %	878,83 €	21,38 %	878,83 €